

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 février 2007

Présents :

F.Dalongeville, P Bellonnet, L Desmet, V Joly, S Derriche,
F Mommelé, E Herbin, F. Meunier.

Absents excusés : M. Sagie

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/02/ 2007.

1. Programmation de voirie.

Le maire indique vouloir inscrire au budget 2007 la réalisation du gravillonnage de la route du Luat, précisément entre le pont et le hameau du Luat.

2. CCPV. Modifications des statuts

Fabrice Dalongeville présente au conseil une demande de la CCPV nous invitant à enregistrer les modifications concernant la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes. Le maire précise que les délégués communautaires les ont déjà voté le 22 juin dernier.

Le conseil approuve la rédaction des statuts tels qu'annexés.

3. Point Cantine.

Fabrice Dalongeville explique au conseil que l'appel d'offre concernant la construction de la cantine s'achève le 27 février prochain. Le cabinet Arval a précisé que trois entreprises étaient en train de répondre au cahier des charges. La commission d'appel d'offres se réunira dans la foulée.

4. Contrat Atesat avec la DDE

Fabrice Dalongeville indique qu'il souhaite reconduire le contrat avec la DDE. Le montant s'élève à 113.60 euros. Le maire profite de ce point pour indiquer au conseil l'importance à ses yeux de maintenir dans le Valois une antenne de la DDE. Les démarches qu'il a entreprises récemment auprès de la presse pour dénoncer la fermeture programmée de la DDE de Crépy vont dans ce sens. Alors que les besoins des communes mais aussi des particuliers dans le domaine de l'urbanisme sont de plus en plus importants, c'est aujourd'hui que l'Etat choisit de réorganiser ses services en les centralisant et privatisant une

partie importante de ses prérogatives. Ces décisions sont fâcheuses et risquent de coûter plus chers au budget des communes.

5. Institution d'une taxe forfaitaire

Fabrice Dalongeville présente au conseil la possibilité pour les communes d'instituer, depuis le 1^{er} janvier 2007, une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Cette taxe est assise sur un montant égal aux deux tiers du prix de cession du terrain, défini à l'article 150 VA du Code Général des Impôts. Elle est égale à 10% de ce montant. Le maire précise que seul le cédant paye cette taxe. Il existe un certain nombre d'exonérations. Par exemple, les mutations à titre gratuit, entre vifs ou par décès, sont donc exclues du dispositif. Des terrains échangés dans le cadre d'opérations de remembrements ou assimilés. De terrains dont le prix de cession est inférieur ou égal à 15 000 euros.

Après lecture d'autres éléments du dossier, le maire indique l'intérêt qu'il voit à doter la commune d'un tel dispositif. Cependant, il entend encore instruire ce dossier auprès des services fiscaux de façon à savoir si une commune qui ne dispose pas encore d'un PLU ou d'une carte communale peut quand même le mettre en place.

6. Bâtiment du comité des fêtes

Fabrice Dalongeville indique que le prochain bâtiment du comité des fêtes sera construit en lieu et place de l'actuel terrain de pétanque situé sur la place gazonnée. L'ensemble de la charpente, toiture, plancher et électricité de l'ancien bâtiment du comité des fêtes sera utilisé pour réaliser cet ouvrage. La commune prendra à sa charge l'achat des matériaux qui seront encore nécessaires. Pour la construction proprement dite, ce chantier sera réalisé par des habitants volontaires de la commune, sous la houlette de Robert Bourgeois et Jean-Pierre Joly. Une première réunion de travaux s'est déroulée la semaine dernière pour fixer les grandes lignes de ce projet de village.

7. Evolution du poste de secrétariat de mairie

Fabrice Dalongeville indique au conseil qu'il souhaite passer à plein temps le poste de secrétariat de mairie. Les raisons sont multiples : progression très fortes de l'administration, de la diversité des compétences à gérer, des nouveaux besoins des habitants, etc. Auger, comme d'autres communes françaises, doit donc adapter son organisation pour continuer d'être efficace. Le maire indique que le volet financier de cette décision sera présenté au conseil de mars prochain.

8. Points travaux

Fabrice Dalongeville indique que la Sicae poursuit les changements de postes électriques. L'installation des nouveaux postes est achevée. Il reste à présent à réaliser les branchements, puis la dépose des câbles aériens.

9. Sécurité routière

Fabrice Dalongeville rappelle au conseil sa volonté d'avancer sur ce dossier. Il demande à Francis Meunier, premier adjoint, d'établir un devis concernant l'achat de plots et de peinture spéciale pour réaliser des aménagements tests sur les parties de voirie où il est nécessaire de casser la vitesse. Ces tests seront réalisés en collaboration avec la DDE et le conseil général.

10. Questions diverses

Fabrice Dalongeville indique qu'un couvreur est intervenu sur la toiture d'une des classes de l'école. La raison de la fuite a été identifiée et serait liée à la VMC. Pascal Bellonnet se charge de suivre ce dossier.

Le maire indique que la plantation des arbres fruitiers a été effectuée par Bruno Fromentin, Didier Van de Ponselle et Robert et Daniel Bourgeois. Les Vergers d'Auger seront inaugurés au printemps prochain.

Le maire indique par ailleurs qu'il a commencé à rendre public l'assec de la Sainte-Marie. Un article est paru à ce sujet dans Oise Hebdo et la radio RVM consacrera une émission à ce sujet. Fabrice Dalongeville indique réfléchir à d'autres formes d'action pour défendre bec et ongle cet écosystème.

Fabrice Dalongeville indique par ailleurs qu'un arrêté a été pris qui interdit aux camions de stationner sur la voirie/trottoirs communale. Le maire ajoute qu'il sera naturellement très vigilant quant à son application sur l'ensemble du territoire.

Fabrice Dalongeville indique que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable concernant les boues d'Achères. Le maire affiche son exaspération de constater le peu de cas qui est fait de l'avis des citoyens, des agriculteurs, des associations de défense de l'environnement sur un tel dossier. Il reste au préfet de statuer sur ce dossier.

Eric HERBAIN demande au Conseil que soit mis hors d'eau la buvette du Foot en attendant les travaux. Fabrice Dalongeville lui répond que Bruno Fromentin fera le nécessaire en attendant les travaux qui seront réalisés. A ce propos, Pascal Bellonnet indique qu'il relancera l'assurance pour accélérer les choses.

Francis Meunier indique qu'il a été interpellé pour les chemins et les terrains communaux que certains administrés bénéficient et demande si une taxe ne

peut pas leur être demandé. Fabrice Dalongeville tient à distinguer deux choses. La première concerne les servitudes signées entre la mairie et les particuliers. La seconde concerne les chemins communaux cultivés par les agriculteurs. Sur ce point, le maire rappelle que si pour des raisons liées à l'évolution du machinisme et des pratiques agricoles des espaces sont cultivés, il n'en demeure pas moins propriétés de la commune. Un état des lieux est attendu de la part du géomètre. Le maire demande à la secrétaire de le relancer pour en disposer.

Laurent DESMET fait remarqué que le cadastre de la Mairie ne fonctionne toujours pas. La Secrétaire va se rapprocher du service des impôts mais précise que de nombreuses mairies sont dans la même situation qu'Auger.

Sabrina DERRICHE annonce au Conseil que le repas des anciens aura lieu le 25 mars 2007 à Port aux perches (journée dansante), et indique que les personnes intéressés sont les bienvenues moyennant une participation (déplacement en car).

Le Maire,
F.DALONGEVILLE